

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 58
· dont suppléés : 6
Membres représentés :
Votants : 64
Date de la convocation
27 avril 2026
Secrétaire de séance :
Mme Julia BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le cinq mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le QUESNEL sous la présidence de Monsieur Brice CHANTRELLE

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, MALTERRE Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● **Disposaient d'un pouvoir :**

Mme DOUAY Sonia de Me PATRICE-BOURDELLE Christine, M. Durand de Mme CATHELY-WANTIEZ Catherine, M. LECOINTE Jean-Noël de M. DAINE Vinent, M. VAN OOTEGHEM Jean-Michel de M. LEVASSEUR Roger, Mme RIDEAU Coralie de M. HECTOR Nicolas, Mme BOUCHER de M. SY Loïc

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine,
Messieurs DAINE Vinent, LEVASSEUR Roger, HECTOR Nicolas, SY Loïc, TEN Franck, GALISSON Frédéric, BIECKENS Jean-Louis

OBJET : CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE OTALN

Rapport du Président,

Vu la délibération 2023_28.09.03 Feuillet 719 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, relative aux conditions de reprise, par la CCALN, des personnels de la Régie de gestion d'ALMEO et de l'Office du Tourisme AVRE LUCE NOYE ;

Vu la délibération 2024_18.04_05 Feuillet 816 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 relative à la création de la Régie OTALN et adoptant ses statuts,

Les statuts de la Régie OTALN prévoient :

« Article 3 : la composition du conseil d'exploitation de la Régie OTALN

3.1. - Le conseil d'exploitation comprend 8 (huit) membres répartis dans les catégories suivantes :

6 membres représentant la communauté de communes

2 membres représentant le collège des professionnels du tourisme (représentant les professions et activités intéressées par le tourisme ou œuvrant au développement touristique et économique du territoire de la CCALN)

3.2. - Les membres du conseil d'exploitation sont nommés, pour une durée de 6 ans pour les représentants de la CCALN et de 3 ans renouvelables pour les membres du collège des professionnels du tourisme, par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CCALN.

Il peut être mis fin à leur mandat dans les mêmes formes.

Les représentants de la CCALN sont élus pour la durée de leur mandat. Chaque renouvellement du conseil communautaire conduira à la désignation de nouveaux membres représentants la CCALN. En cas de vacance d'un siège, un remplaçant est désigné dans les mêmes conditions pour terminer le mandat inachevé.

3.3. – Les membres du conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques et ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie OTALN, ni occuper une fonction dans ces entreprises, ni assurer une prestation pour ces entreprises, ni prêter leur concours à titre onéreux à la Régie OTALN.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat par le conseil d'exploitation à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président de la CCALN. (...) »

Vu la délibération 2024_18.04_08 Feuillet 819 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024, **Mme Cathy BOULAERT-FERRANT** (Etains des Vieux Moulins) et **M. Jean-Marie POULAIN** (les Spectacles d'Ailly sur Noye – Le Souffle de la Terre) ont été nommés membres représentant les personnes qualifiées au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Sur proposition du Président de la CCALN,

Le Conseil Communautaire statuant, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes,

A la majorité (Pour : 61 – Contre : 1 : M. HEYMAN – Abstentions : 2 : Mme MANDI, M. BOUCHER)

le Conseil Communautaire :

- Entérine la nomination des 6 membres représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN,
 - Mme CHANOINE Martine, membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 05 mai 2026 ;
 - M. Christian de CAFFARELLI, membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 05 mai 2026 ;
 - M. Roger LEVASSEUR, membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 05 mai 2026 ;
 - M. Alain CHARPENTIER, membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 05 mai 2026 ;
 - Mme. Christine PATRICE-BOURDELLE, membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 05 mai 2026 ;
 - M. Brice CHANTRELLE, membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 05 mai 2026 ;
- Autorise M. le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

06/05/26

Affiché le07/05/2026

Fait et délibéré, le 05 mai 2026

A LE QUESNEL

Le Président,

Brice CHANTRELLE

